

PROCES VERBAL SOMMAIRE

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2024.

Date de convocation :
12 septembre 2024

Date d'affichage :
25 septembre 2024

En exercice : 22
Présents : 13
Votants : 17

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de la Ville de Pommeuse, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie sous la Présidence de Monsieur Christophe DE CLERCK, Maire.

Etaient Présents :

Mr Christophe DE CLERCK, Mme Lysiane FINOT, Mr Michel DE LANGLOIS, Mme Louise MICHENAUD, Mr Franck BONNASSIEUX, Mme Stéphanie REBEYROLLE Mr Jean-Jacques HERRGOTT, Mme Martine HERRGOTT, Mr Dominique DUBECQ, Mr Franck DUPUIS, Mme Pascale LAVERDURE, Mme Héloïse DELAHOULLE DEVISMES, Mr Victor IGNASIAK.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme Thérèse COLIN à Mr Dominique DUBECQ
Mme Aurore BAUDOIN à Mme Stéphanie REBEYROLLE.
Mr David LAURELUT à Mr Christophe DE CLERCK.
Mr Kaci AGOUN à Mme Louise MICHENAUD

Absents :

Mme Chantal BRUGEAT, Mr Valentin BARUGOLA, Mr Sébastien CRÉPIN, Mme Charline LECLERE, Mme Nathalie PONCET.

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Mr Franck DUPUIS a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général Collectivités Territoriales.

N°2024.09.19/01. :

4.1.1. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^E CLASSE A TEMPS COMPLET :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet.

PRÉCISE que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel.

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget.

N°2024.09.19/02. :

4.1.1. CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR L'ENCADREMENT DES ETUDES SURVEILLEES :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE la création d'un poste de vacataire pour l'encadrement des études surveillées.

PRECISE que la rémunération sera fixée à 24 € brut de l'heure.

PRÉCISE que la dépense est prévue au budget

N°2024.09.19/03 :

7.6.1. CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX COMMUNAUX DE LA CANTINE SCOLAIRE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COULOMMIERS PAYS DE BRIE :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention annexée et autorise le Maire à signer celle-ci et tout autre document pouvant s'y rapporter.

N°2024.09.19/04 :

7.2. CONTRAT DE PARTENARIAT DGFIP/ COMMUNE : « VERIFICATION SELECTIVE DES LOCAUX (VSL) POUR FIABILISER LES VALEURS LOCATIVES DES PROPRIETES BÂTIES ET OPTIMISER LES BASES FISCALES » :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention annexée et autorise le Maire à signer celle-ci et tout autre document pouvant s'y rapporter.

N°2024.09.19/05 :

5. DEFINITION DU PÉRIMÈTRE ET DES ENJEUX DU PROJET DU PARC NATUREL REGIONAL (PNR) BRIE ET DEUX MORIN À L'ECHELLE COMMUNALE:

Ce point de l'ordre du jour est reporté.

N°2024.09.19/06 :

5.7.2. MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES D'OTHIS, FRESNES-SUR-MARNE, BUSSIÈRES, MONTHYON, VILLEVAUDE, SIGNY-SIGNETS, MARCHEMORET ET PIERRE-LEVEE.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussièrès, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

N°2024.09.19/07 :

3.3.2. LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES : NOUVELLE TARIFICATION :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

FIXE comme suit le montant des locations des salles :
DIT que les nouveaux tarifs seront applicables pour les nouvelles locations à compter du 1^{er} octobre 2024.

SALLES COMMUNALES		TARIFS A COMPTER DU 1/10/2024
GRANDE SALLE DES FÊTES	HABITANTS DE LA COMMUNE	
	TARIF WEEK END	600 € le Week end
	TARIF A LA JOURNEE	350€ la journée
	HABITANTS HORS COMMUNE	
	TARIF WEEK END	1000 € le Week end
	TARIF A LA JOURNEE	600 € la journée
	ASSOCIATIONS	
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	140 € la journée
PETITE SALLE	HABITANTS DE LA COMMUNE	
	TARIF WEEK END	400 € le week-end
	TARIF A LA JOURNEE	250 € la journée
	HABITANTS HORS COMMUNE	
	TARIF WEEK END	700 € le week-end
	TARIF A LA JOURNEE	400 € la journée
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	100 € la journée
	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	200 € la journée
SALLE SOCIO-CULTURELLE N°3	HABITANTS DE LA COMMUNE	
	TARIF A LA JOURNEE	70 € la journée
	TARIF 1/2 JOURNEE	40€ 1/2 journée
	HABITANTS HORS COMMUNE	
	TARIF A LA JOURNEE	100 € la journée
	TARIF 1/2 JOURNEE	60 € la 1/2 journée
	ASSOCIATIONS COMMUNE	
	TARIF A LA JOURNEE	70 € la journée lundi au vendredi hors période scolaire
	TARIF 1/2 JOURNEE	40 € 1/2 journée lundi au vendredi hors période scolaire
	ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	
	TARIF A LA JOURNEE	100 € la journée lundi au vendredi hors période scolaire
	TARIF 1/2 JOURNEE	60€ 1/2 journée lundi au vendredi hors période scolaire
	FORFAIT AUTO-ENTREPRENEUR DE LA COMMUNE	40 € 1/2 journée lundi au vendredi hors période scolaire

N°2024.09.19/08 :

8.7. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DES MOBILITES EN ILE DE FRANCE ARRETE EN CONSEIL REGIONAL :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,

DONNE un avis favorable au projet de plan de mobilités en Ile de France arrêté par le Conseil Régional

N°2024.09.19/09 :

1.1.3.1. COMPTE RENDU DE DECISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE.

MARCHÉS PUBLICS 2024					
NUMERO	TITULAIRE/OBJET	PROCEDURE	DURÉE	MONTANT HT	SIGNATURE
2024.08.02.08	3EC Couverture rue de la croix Saint Martin 77515 POMMEUSE Rénovation couverture/ fournitures et pose d'un groupe clim	MAPA	3 mois	Total HT = 151 009,00 €	02.08.2024

N°2024.09.19/10 :

9.1 INFORMATIONS DIVERSES :

Propositions d'horaires d'ouverture de la Mairie :

Les heures et jours d'ouverture au public de la Mairie sont élargis, à compter du 1^{er} octobre 2024 la mairie sera également ouverte les mardis matin et jeudis matin de 9 h à 12 h.

-Permanence de la Police Municipale :

Des permanences de la Police Municipale ont lieu tous les mercredis matin en Mairie de 9h à 12h.

-Vidéo protection :

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la défektivité du système de vidéoprotection actuel, il s'avère nécessaire de prévoir son remplacement. Cela peut s'étudier sur un programme de plusieurs années, des demandes de subventions seront faites, afin d'aider au financement de ce matériel.

-Travaux de la Grande Salle des Fêtes :

Les travaux de toiture sont en cours, des panneaux photovoltaïques seront installés. Des travaux intérieurs seront réalisés : Toilettes, Bar et vestiaires.

- Aire de Jeux :

Cet équipement est maintenant terminé et peut accueillir les enfants.

- Travaux de l'église Saint Martin de Pommeuse :

La notification aux entreprises retenues a été faite et le planning des travaux sera prochainement réalisé.

- Services techniques : taille de haies :

Ces travaux seront confiés à un prestataire pour un montant estimé à 23 000 € annuel.

- Effectifs scolaires et effectifs à la restauration scolaire :

354 enfants sont scolarisés cette année, et 290 à 300 enfants fréquentent la restauration scolaire.

-Notification de subvention « fonds vert » pour les travaux d'isolation de la toiture de la salle des fêtes et pose de panneaux photovoltaïques d'un montant de 194 490 €.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND BONNE NOTE de ces informations.

A 20h10 l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Affiché le 25 septembre 2024,

Le Maire,

Christophe De Clerck

